

**Fiche de données de sécurité**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 12.08.2019

Numéro de version 1

Révision: 12.08.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/  
l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL NETTOYANT CAPTEUR CONCENTRE**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**  
Utilisations identifiées :  
Détergent.  
Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.
- **Emploi de la substance / de la préparation** : mélange
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
ACTION PIN SARL  
c/o Meyerlustenberger Lachenal  
65 rue du Rhône  
1204 Genève  
SUISSE  
tel: 33-(0)-558550700  
fds@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Tox Info Suisse  
Freiestrasse 16  
8032 Zürich  
info@toxinfo.ch  
En cas d'urgence: 145 (de l'étranger :+41 44 251 51 51) - Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Conseils de prudence**  
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 : Tenir hors de portée des enfants
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.08.2019

Numéro de version 1

Révision: 12.08.2019

**Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL NETTOYANT CAPTEUR CONCENTRE**

(suite de la page 1)

**· Composants dangereux:**

CAS: 5131-66-8 EINECS: 225-878-4 Numéro index: 603-052-00-8 Reg.nr.: 01-2119475527-28	3-butoxy-2-propanol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	< 2%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 2%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:**  
Si la personne est consciente, rincer la bouche.  
Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.  
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Mousse  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone (CO2)
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Équipement de protection individuel.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas jeter directement dans l'environnement.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.  
Éliminer la matière collectée conformément à la réglementation.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.

(suite page 3)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.08.2019

Numéro de version 1

Révision: 12.08.2019

**Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL NETTOYANT CAPTEUR CONCENTRE**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

(suite de la page 2)

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Ne pas mélanger de produits différents.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température maximale de stockage:** < 35°C
- **Température minimale de stockage:** > 0°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**  
Produit non classé, cependant pour plus de sécurité, port des gants conseillé lors du transvasement  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.
- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.  
Recommandé : caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.
- **Protection des yeux:**  
Produit non classé, cependant pour plus de sécurité, port des lunettes conseillé lors du transvasement
- **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

CHF

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.08.2019

Numéro de version 1

Révision: 12.08.2019

**Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL NETTOYANT CAPTEUR CONCENTRE**

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

· Aspect:	Liquide.
· Forme:	Liquide limpide
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 5,09

##### · Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'éclair: >80 °C

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Densité à 20 °C: 0,9993 g/cm<sup>3</sup>

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement miscible

##### · Viscosité:

Cinématique: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicocinétique, métabolisme et distribution données non disponibles à ce jour

· Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) données non disponibles à ce jour

· Toxicité par administration répétée données non disponibles à ce jour

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.08.2019

Numéro de version 1

Révision: 12.08.2019

**Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL NETTOYANT CAPTEUR CONCENTRE**

(suite de la page 4)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau : soluble
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** données non disponibles à ce jour
- **vPvB:** données non disponibles à ce jour
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Elimination du produit/de l'emballage**  
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
- **Code déchet:**  
Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (ds) :  
07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques  
15 01 10\* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.  
20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |   |                 |
|---|-----------------|
| · <b>14.1 Numéro ONU</b>  | Non applicable. |
| · <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>          | Non applicable. |
| · <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                 | Non applicable. |
| · <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                    | Non applicable. |
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>                         | Non applicable. |
| · <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> | Non applicable. |

(suite page 6)

CHF

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.08.2019

Numéro de version 1

Révision: 12.08.2019

**Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL NETTOYANT CAPTEUR CONCENTRE**

(suite de la page 5)

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Références législatives :

- **Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006**  
**Contient parmi d'autres constituants:**

- **moins de 5%:**

agents de surface anioniques  
agents de surfaces non ioniques

- **Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :**

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.  
218297-V1

- **Service établissant la fiche technique:** Marketing

- **Acronymes et abréviations:**

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2015/830.

Version CLP 1.1

CHF